



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

**Objet de la délibération**

**TARIFS PUBLICS LOCAUX 2025**

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2024.12.018**

## **TARIFS PUBLICS LOCAUX 2025**

**Rapporteur : Jacques KERZERHO**

Comme chaque année, il y a lieu d'arrêter certains tarifs publics locaux pour l'année à venir, en dehors de ceux déjà votés comme les activités liées à l'enfance ou à la piscine.

Les recettes de fonctionnement sont d'autant plus importantes dans le contexte actuel pour les équilibres financiers de la collectivité.

Il convient donc de rechercher une progression des ressources permettant à la fois d'optimiser nos recettes tout en intégrant la soutenabilité sociale et en conservant un rôle incitatif et/ou pédagogique.

A titre d'information, l'inflation (source INSEE) est de 1.5 % sur un an (octobre 2024).  
Au vu de l'évolution de l'inflation, la plupart des prestations évoluent de 2.5%.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants,  
**Vu** les propositions ci-dessus,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2024,  
**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date 25 novembre 2023,  
**Vu** le rapport présenté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**→ APPROUVE** les tarifs 2025 comme présentés dans le document joint.

**Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 4 voix contre**  
(Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), **et 2 abstention(s)**  
(Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)